

**PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE L'ÉLECTION DU MAIRE  
DU 23 MAI 2020**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le 23 mai, à 11 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Joël BILLARD, Maire sortant

MM Danielle Bordes, Eric Jubert, Dominique Frichot, Jean-Michel Lamy, Sylvie Goussard, Pascal Lhoste, Evelyne Rapp Leroy, Jean-Philippe Giraud, Marie-Christine Normand, Guy Moutet, Brigitte Dufer, Jean-Pierre Hubert Diger, Patrick Jeanne, Stéphanie Martin, Patrick Gourguechon, Aurélie Poisson, Fabien Gillet, Christine Cherdel, Jean-Christophe Dousset, Agnès Guérin, Christian Cochelin, Evelyne Dietrich, Alain Heslouin, Jeanne-Marie Frichot, Stéphane Gouin, Suzie Petit, Mathieu de Pibrac

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Madame Claire DURAND qui donne pouvoir à Monsieur Eric JUBERT

**1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclarés installés :

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1- Joël Billard              | 14- Claire Durand           |
| 2- Danielle Bordes           | 15- Patrick Jeanne          |
| 3- Eric Jubert               | 16- Stéphanie Martin        |
| 4- Dominique Frichot         | 17- Patrick Gourguechon     |
| 5- Jean-Michel Lamy          | 18- Aurélie Poisson         |
| 6- Sylvie Goussard           | 19- Fabien Gillet           |
| 7- Pascal Lhoste             | 20- Christine Cherdel       |
| 8- Evelyne Rapp Leroy        | 21- Jean-Christophe Dousset |
| 9- Jean-Philippe Giraud      | 22- Agnès Guérin            |
| 10- Marie-Christine Normand  | 23- Christian Cochelin      |
| 11- Guy Moutet               | 24- Evelyne Dietrich        |
| 12- Brigitte Dufer           | 25- Alain Heslouin          |
| 13- Jean-Pierre Hubert-Diger | 26- Jeanne-Marie Frichot    |



27- Stéphane Gouin  
28- Suzie Petit

29- Mathieu de Pibrac

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, la séance est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Par conséquent, Monsieur Joël BILLARD, Maire sortant, cède la présidence au doyen de l'assemblée, à savoir, Monsieur Guy MOUTET en vue de procéder à l'élection du Maire.

## 2- ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Guy MOUTET procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal et dénombre 28 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités territoriales est atteint.

Madame Aurélie POISSON, plus jeune conseillère municipale, a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales.

Le président de la séance, après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Monsieur Guy MOUTET sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Brigitte DUFER et Monsieur Fabien GILLET acceptent de constituer le bureau.

Monsieur Guy MOUTET demande s'il y a des candidats.

Monsieur Joël BILLARD propose sa candidature au nom du groupe « Agir ensemble pour Bonneval ».

Monsieur Guy MOUTET enregistre la candidature de Monsieur Joël BILLARD et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Guy MOUTET proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Monsieur Joël BILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été installé.

Monsieur Joël BILLARD prend la présidence et remercie l'assemblée.

## 3- DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil,



Monsieur le Maire propose de déterminer le nombre de ses adjoints à huit (8).

Le conseil, à l'unanimité, fixe à 8 le nombre d'adjoints au maire.

#### 4- ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2,  
En application de la loi du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes  
aux mandats électoraux et aux fonctions électives, les adjoints doivent être élus au scrutin de liste à la  
majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur Joël BILLARD demande s'il y a des candidats.

Une liste a été déposée : Liste Eric JUBERT

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la benjamine et du doyen de l'assemblée.

Monsieur Joël BILLARD proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

La liste Eric JUBERT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire :

- 1- Eric Jubert
- 2- Danielle Bordes
- 3- Jean-Michel Lamy
- 4- Dominique Frichot
- 5- Pascal Lhoste
- 6- Sylvie Goussard
- 7- Jean-Philippe Giraud
- 8- Evelyne Rapp Leroy

La séance est levée à 12 heures 05.

Vu par nous, Monsieur Joël BILLARD, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie  
conformément aux dispositions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Joël BILLARD

